

1. Restitution des Rencontres territorialisées – réflexion sur le PLUi et FAQ.
2. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteau : examen de demandes au titre de 2022.
3. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (procédures formalisées).
4. Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n° 1 à un marché – Lot 1 et 2. (procédure formalisée)
5. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées).
6. Approbation de la convention cadre d'un groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les communes membres intéressées pour l'année 2022.
7. Information au Bureau concernant la vente aux enchères de biens < 4 600 €.
8. Décision du Bureau concernant la vente aux enchères de biens > 4 600 €.

1. RESTITUTION DES RENCONTRES TERRITORIALISEES – REFLEXION SUR LE PLUI

L'organisation des **Rencontres territorialisées « réflexion PLUi »** s'inscrit dans une démarche de conduite de projet collectif.

A l'attention des maires des communes du territoire CCLo et réalisées en présence des élus de la commission Urbanisme/PLUi, ces 6 rencontres ont permis de présenter plus précisément les attentes et les évolutions relatives aux enjeux du PLUi au regard de la réglementation.

Elles ont aussi permis de recueillir les avis, questionnements et premières projections de ce que sera le travail à engager pour mener la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 61 communes.

Premiers éléments de contexte évoqués :

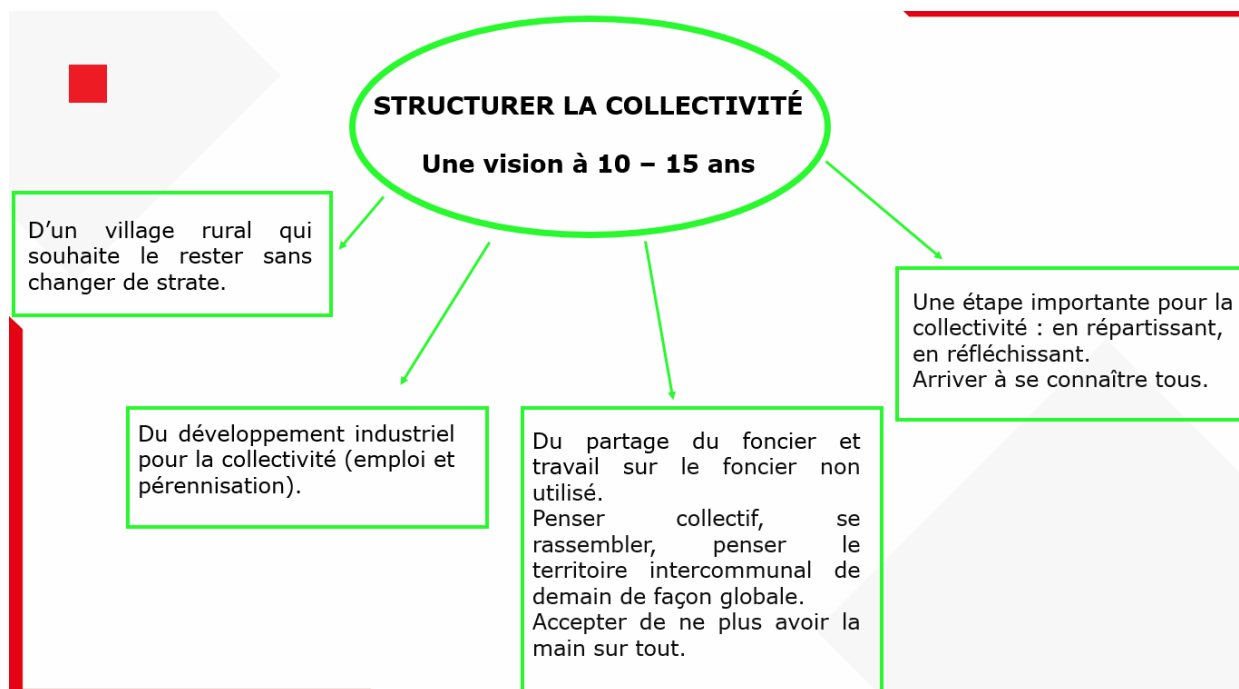
Un contexte géopolitique qui va redessiner le système.

Une bascule nationale de la population qui va baisser entraînant un vieillissement de la population.

Constat qu'à l'échelle du Béarn, la population a plutôt tendance à stagner.

Le SRADDET : c'est 50 % de terre constructible à rendre à l'agriculture.

Tenir compte des PPRT, PPRI et des crues décennales qui se renouvèlent.



2. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2022

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Lacommande, Argagnon et Lacq, pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

3. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES)

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif aux travaux de fauchage mécanique des chemins du plan local de randonnées de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, à savoir : la société LAGIERE (64300 Bonnut) pour un montant estimatif de 41 130 € HT et la société HAURAT ET FILS (69100 Villeurbanne) pour un montant estimatif de 43 200 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq-Orthez - matériels pour le service espaces Verts – Lot n°1 avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la société CHERSTIA ET FILS (64300 Saint-Boès) pour un montant de 10 500 € HT après reprise (lot 1 : fourniture et livraison de 20 débroussailleuses à dos avec reprises). Le lot 2 (fourniture et livraison de 2 tondeuses autoportées 4 roues motrices) a été déclaré sans suite eu égard à la nécessité de redéfinir le besoin (variante rendue obligatoire par erreur).

4. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 (émulsion de bitume) du marché relatif à la fourniture et au transport d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la SARL Liants Routier et Produits d'Aquitaine, pour un montant compris entre 200 000 et 1 200 000 € HT, avenant ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle par la modification de l'article 5.2 du CCAP afin d'introduire une périodicité mensuelle de révision des prix.

Le bureau autorise son Président à signer avenant n° 1 au lot 2 (enrobé à froid) du marché relatif à la fourniture et transport d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la SNC Orthez Enrobés pour un montant compris entre 100 000 et 600 000 € HT, avenant ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle par la modification de l'article 5.2 du CCAP afin d'introduire une périodicité mensuelle de révision des prix et d'introduire de nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} avril 2022 pour la fourniture des produits suivants : F101-L – BB 0/6 : 93€ à la tonne et F110-L – BB 0/10 manuel : 86 € à la tonne.

5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'installation de biogaz de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez
- Marché de fourniture, installation, mise en service et maintenance de matériels de diffusion d'image et de son pour le déploiement du musée numérique "Micro-Folie" au Mi[x]
- Travaux de rénovation de la couverture étanchée d'un bâtiment de la communauté de communes de Lacq-Orthez situé à Arance – 64300
- Prestation d'accompagnement de la communauté de communes de Lacq-Orthez au parcours cybersécurité Phase 1/ Pack initial
- Réalisation d'études géotechniques de niveau G2 PRO pour l'opération de requalification de l'ancienne Papèterie des gaves sur la commune d'Orthez

6. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES MEMBRES INTERESSEES POUR L'ANNEE 2022

Depuis 2016, la communauté de communes propose à ses communes membres de se regrouper pour l'achat de biens et de prestations relevant de diverses familles d'achats en vue de réaliser des économies d'échelle.

Le bureau décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2022 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres intéressées liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes serait la suivante : travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez et autorise son président à signer ladite convention.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS (< 4 600 €) :

- Herse AGRIA : Mise à prix : 300 € - Résultat enchère : 1 120 €.

8. DECISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS (> 4 600 €) :

Le bureau décide de valider la transaction proposée par le résultat de la vente aux enchères :

- Tracteur MASSEY FERGUSON MF 4370 - Mise à prix : 7 000 € - Résultat enchère : 11 408 €.
